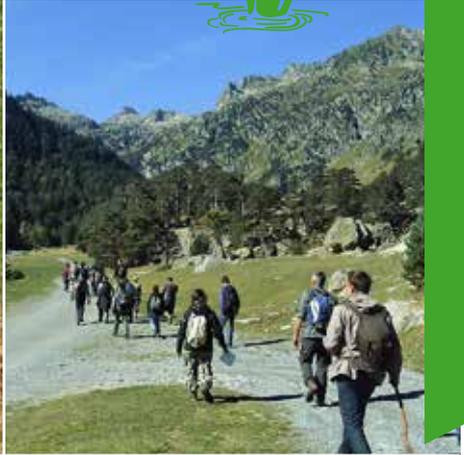


BTSA

GESTION ET PROTECTION DE LA NATURE



ENVIRONNEMENT



DIPLÔME DE NIVEAU III



Le technicien supérieur est chargé de la conception et de la mise en œuvre sur le terrain des programmes ou projets de gestion des espaces et des ressources dans la perspective d'une gestion durable.

Il intervient dans le but d'assurer le maintien de la biodiversité des espèces et leur cohabitation avec les activités humaines, d'assurer l'équilibre de l'ensemble des écosystèmes naturels et la gestion de tous les espaces, de mettre en valeur les espaces (valeur écologique, économique, culturelle), de sensibiliser et d'éduquer tous les publics.

■ Acquérir les connaissances, compétences, et savoir-faire pratiques nécessaires à l'exercice du métier de technicien :

- Élaborer et réaliser un programme de gestion des espaces et des ressources naturelles dans le cadre du développement durable
- Organiser son travail et assurer l'encadrement de personnes qui participent aux activités
- Assurer les activités administratives et financières relatives aux missions et dossiers qui lui sont confiés
- Conduire des projets/actions dans le cadre d'un programme de gestion et/ou de valorisation
- Participer au fonctionnement et au développement de sa structure

■ Emploi

Pour préserver, gérer, restaurer, valoriser les espaces naturels, mais aussi éveiller, sensibiliser, transmettre, éduquer à des thématiques environnementales, les voies d'accès à l'emploi sont multiples :

- Secteur associatif
- Secteur public territorial (communes et leurs groupements, conseil général, etc.)
- Secteur d'Etat au sein des établissements publics (ONCFS, ONEMA, Parcs nationaux, etc.) et des services déconcentrés (directions interministérielles). Postes accessibles par concours administratifs (agent et technicien de l'environnement).
- Secteur privé

Les personnes qui se passionnent pour un domaine de l'environnement (ornithologie, entomologie, botanique, randonnée, activités « nature », actions associatives, etc.) bénéficient d'un atout supplémentaire conduisant à leur insertion.

■ Formation

L'importance des matières générales permet d'obtenir un diplôme qui ouvre à de multiples poursuites d'études :

- Courtes pour l'acquisition d'une spécialisation ou d'une double compétence (ex. Certificat de spécialisation, licence professionnelle, deuxième BTS).
- Longues vers des diplômes universitaires ou d'ingénieurs.

- **Durée de la formation**
1865 h (1 an)
Formation en centre 1480 h
Formation en entreprise..... 385 h
- **Période de formation**
de juin à juin de l'année suivante
- **Lieu de formation**
CFPPA du Gers - Site de Mirande

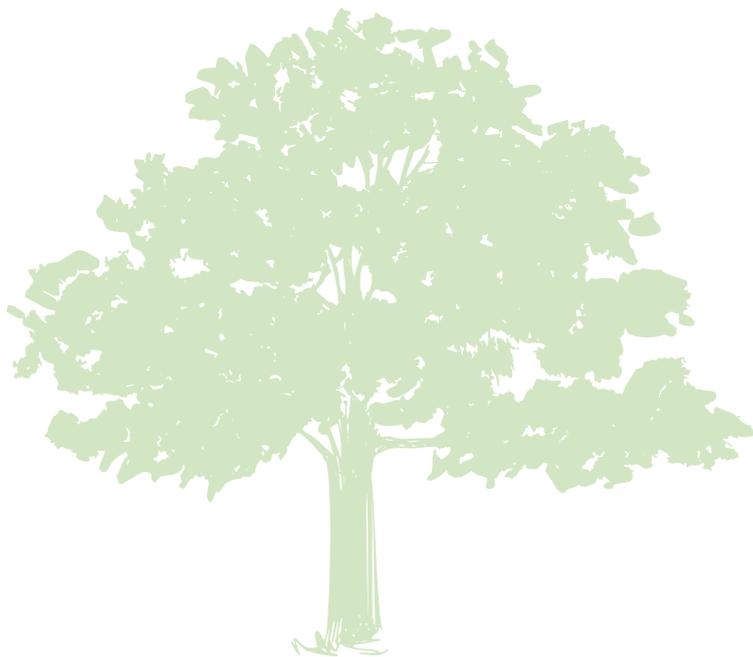
CONDITIONS D'ACCÈS

- **Prérequis** : Etre détenteur d'un diplôme de niveau IV (BAC, BTA..) ou d'une expérience professionnelle supérieure à deux ans.
- **Dossier d'inscription** : Dossier à retirer auprès du secrétariat du CFPPA du Gers. A retourner avant avril.
- **Sélection** : Entretien de motivation et tests écrits (avril).

FINANCEMENT / RÉMUNÉRATIONS

Contactez le CFPPA du Gers, votre mission locale, votre conseiller Pôle Emploi, votre employeur ou le FONGECIF de votre région pour étudier les diverses possibilités de financements.

- **Programme Régional de Formation Professionnelle** (PRFP) financé par la Région Midi-Pyrénées pour les demandeurs d'emploi
- **Financement de conseils régionaux** autres que Midi-Pyrénées
- **Congé Individuel de Formation** (CIF) pour les salariés en Contrat à Durée Déterminée, en Contrat à Durée Indéterminée ou intérimaire. Pour bénéficier d'une prise en charge financière renseignez-vous auprès de l'organisme qui reçoit la contribution de votre entreprise : FONGECIF ou organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) qui sont chargés du financement du CIF.
- **Droit Individuel à la Formation** (DIF). Il permet à tout salarié de bénéficier, à son initiative, d'une action de formation de son choix, en accord avec son employeur. Le salarié bénéficie chaque année d'un Droit Individuel à la Formation d'une durée de 20 heures cumulable sur six ans dans la limite de 120 heures.
- **Contrat de sécurisation professionnelle** pour les salariés en procédure de licenciement économique.
- **Financements individuels.**



CFPPA du GERS

Quartier Valentées
32300 Mirande

05 62 66 54 64

cfppa.mirande@educagri.fr

www.formagri-gers.com

Ouvert du lundi au vendredi
de 8h30-12h30 et 13h30-17h30

